

Edité le : 20/07/2026

Rapport d'analyse

Page 1 / 2

Communauté de communes du Clermontais

20 avenue raymond lacombe
BP 40
34800 CLERMONT L HERAULT

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE26-101988		
Identification échantillon :	LSE2607-34010-1	Analyse demandée par :	ARS DD DE L'HERAULT
N° Analyse (1):	00347229	N° Prélèvement (1):	00345196
Nature (1):	Eau de distribution		
Point de Surveillance (	QUARTIER CHIPRE	Code PSV (1):	0000005712
Localisation exacte (1	HABITATION 37 impasse de la Sablière robinet cuisine		
Dept et commune (1):	34 SAINT-FELIX-DE-LODEZ		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,6656700700	Y :	3,4578806600
UGE (1):	1633 - CC. CLERMONTAIS		
Type d'eau (1):	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite (1):	BB	Type Analyse (1):	B.CP
		Motif du prélèvement (1):	CP
Nom de l'exploitant (1):	CTE COMMUNES DU CLERMONTAIS ESPACE MARCEL VIDAL 20 AVENUE RAYMOND LACOMBE BP40 34800 CLERMONT L'HÉRAULT		
Nom de l'installation (1):	CC. CLE - SAINT FELIX DE L-ABADES-C	Type (1):	UDI
		Code (1):	003830
Réception :	Réception au laboratoire le 17/07/2026 à 03h51		
Prélèvement :	Prélevé le 16/07/2026 à 09h35 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CALMETTES Jessica - LSEHL Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
Traitement :	CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 17/07/2026 à 03h51

.../...

Réception : Réception au laboratoire le 17/07/2026 à 03h51

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ		Limites de qualité	Références de qualité	
Mesures sur le terrain									
Température de l'eau	27.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0			25	#
pH sur le terrain	7.6	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0		6.5	9	#
Chlore libre sur le terrain	0.49	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Chlore total sur le terrain	0.53	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Bioxyde de chlore avant dégazage	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05				
Bioxyde de chlore après dégazage	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05				
Durée de dégazage	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013					
Analyses physicochimiques									
Métaux									
Nickel total au 1er jet	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5		20		#
Plomb total au 1er jet	< 2	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2		10		#
Cuivre total au 1er jet	0.094	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.010		2.0	1.0	#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques
N.M. = Non Mesuré

11BCP@ ANALYSE B CU NI PB ARS 11-2026

Eau respectant les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Eau ne respectant pas les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres suivants :
- Température de leau

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Nicolas ROUX
Valideur technique

